

remboursement frais de trajet domicile travail

Par carmine, le 17/05/2010 à 17:53

Bonjour,

j'habite en région parisienne, suis marié et j'ai concouru pour un poste Education Nationale qui peut m'amener dans une autre région. Mes frais de transports domicile travail seront-ils remboursés au moins partiellement (1 AR/ semaine)?

merci

Carmine